



COOPERATIVE ALIMENTAIRE

de la Goutte d'Or · PARIS

Koopkidit n°7 novembre 2014

Septième édition de notre lettre d'information mensuelle, qui reprend les principaux échanges – et les résultats des votes – lors de notre dernière réunion mensuelle, le 5 novembre dernier, au Lavoir moderne parisien.

Pour rappel, cette rencontre, qui a lieu habituellement le premier mercredi du mois à 19 heures, est ouverte à tous.

Quelque 25 personnes étaient présentes, dont plusieurs assistaient à la réunion mensuelle pour la première fois.

Participait également Aranzazu Puig, qui dans le cadre de son Master en agriculture et développement rural, effectuera un stage au sein du groupe Approvisionnement.

Koideneuf... une réunion décisionnaire

L'objet principal de la réunion était de voter sur la transformation de la réunion mensuelle d'échanges en en une instance décisionnaire. Comme l'a rappelé Isabelle, une des fondatrices de la Coop' – avec Christophe et Trinkka, également présents : *« Le CA date d'avant l'ouverture de la boutique, c'est-à-dire une période où le projet n'existait pas encore, il n'a pas été élu. Il est donc légitime que la réunion mensuelle soit le lieu de prise de décisions telles que l'organisation concrète de la boutique, l'ouverture éventuelle les jours fériés ou un jour supplémentaire, l'ajout d'un producteur à notre gamme de produits ou au contraire, l'interruption de la coopération avec un producteur ... Pour l'instant, ces décisions se prennent un peu à l'arrache, en fin de réunion, après la fermeture de la boutique... Pour respecter la nature coopérative de Coopaparis, la réunion mensuelle doit acquérir un pouvoir de décision ».*

Face à cette vision des choses s'est exprimée une autre vision du fonctionnement associatif, plus classique : une AG qui, en tant qu'organe de décision, délègue son pouvoir au CA ; et un bureau constitué, entre autres, d'un représentant de chaque groupe de travail et chargé de la gestion courante de la Coop'.

Dans une vision diamétralement opposée, *« l'idée d'un CA doté de pouvoirs par délégation est contradictoire avec l'idée de l'autogestion et du travail de chacun dans la coopérative »*, a exprimé une coopératrice. Relayée par un autre, curieux de l'expérience : *« Tout ce qui peut favoriser la participation directe, l'essai de nouvelles pratiques démocratiques, ça me branche ».*

Certains se sont inquiétés de la légitimité d'une décision prise dans le cadre d'une réunion en présence de 25 coopérateurs seulement – c'est-à-dire peu, rapporté au nombre de



COOPERATIVE ALIMENTAIRE

de la Goutte d'Or · PARIS

coopérateurs. Ce qui signifie que pour voir la légitimité de la réunion mensuelle renforcée, **la présence d'un plus grand nombre de coopérateurs est plus que souhaitable**, sinon, nous risquons vite de devenir une boutique comme les autres.

Cela étant, l'ordre du jour était clair et l'information a largement été diffusée par voie d'affichage + Facebook + courriel. En outre, si le vote mensuel peut paraître brutal, il est mitigé par le fait que les coopérateurs habitent en général le quartier et se croisent très régulièrement à la boutique.

La discussion s'étant largement prolongée, il a été décidé, pour l'honnêteté, la légitimité et la transparence du processus, que :

- chaque réunion mensuelle serait précédée d'un courriel précisant l'ordre du jour au point près ;
- le vote sur les principes fondamentaux de la Coop', tels que le système de solidarité à instaurer à la Coop', serait du ressort de l'AG ;
- un système définitif serait proposé au vote dans la prochaine AG ;
- restait notamment à trancher la question d'une éventuelle procuration pour les absents et du recours au vote secret selon les sujets abordés.

Question soumise au vote

Êtes-vous favorable à la transformation de la réunion mensuelle en une réunion mensuelle décisionnaire, les décisions étant prises à la majorité + 1 des présents et ce, jusqu'à l'assemblée générale qui aura lieu avant juin prochain ?
Les votes auront lieu à main levée sauf si un coopérateur demande un vote à bulletins secret.
Zéro abstention. Zéro opposition. Vingt-cinq « pour » c'est-à-dire l'unanimité.

Koideneuf... l'adhésion jusqu'à la fin 2014

Est-il légitime de (ne pas) faire payer 15 euros à ceux qui souhaitent adhérer à la Coop' d'ici la fin de l'année ?

Petit rappel sur l'adhésion : elle a une double valeur symbolique – elle correspond à un engagement individuel – et pratique – au début, elle a permis de constituer un fond de roulement, de créer un stock, de participer au règlement des charges, des loyers etc. Par la suite, elle pourrait aider à financer le déménagement.

Ce sujet a soulevé des débats très passionnés et abouti à la soumission au vote de quatre propositions :

- l'adhésion de 15 euros vaut pour 14 mois ; c'est-à-dire à partir de maintenant et jusqu'à la fin 2015 ;
- comme indiqué sur le bulletin d'adhésion actuel, l'adhésion correspond à une année civile (soit 15 euros jusqu'à la fin 2014 puis 15 euros sur 2015) ;



COOPERATIVE ALIMENTAIRE

de la Goutte d'Or · PARIS

- le prix est libre sur les deux derniers mois de 2014 (de 5 à 15 euros) ;
- les adhésions sont suspendues jusqu'à la fin de l'année (considérant que le nombre de coopérateurs s'est considérablement accru ces derniers mois).

Pour départager ces propositions, un vote corporel a été organisé, chacun se rendant dans le coin de la pièce correspondant à la proposition souhaitée.

Question soumise au vote

En faveur de quelle solution vous prononcez-vous pour l'adhésion d'ici la fin 2014 ?

Douze personnes pour les 15 euros sur 14 mois : proposition retenue ;

Cinq personnes favorables au prix de 15 euros sur l'année civile ;

Cinq personnes pour un prix variable de 5 à 15 euros sur la fin 2014 ;

Deux personnes favorables à la suspension des adhésions.

Une abstention

Naturellement, les modalités définitives de l'adhésion seront à adopter en AG.

D'ici là doit notamment être étudiée la faisabilité technique de l'adhésion coulissante sur l'année, soit de date à date, une autre possibilité évoquée.

Koideneuf... ouverture le vendredi

Pourquoi une ouverture le vendredi soir ? « *D'abord, car la livraison de produits frais s'étale entre le début de la semaine – pour la viande, avec des DLC courtes – et le vendredi après-midi pour les légumes, a expliqué Trinkka, il est donc préférable de pouvoir vendre de manière importante avant le week-end. Ensuite, par nécessité de désengorger le samedi, car on est de plus de plus nombreux et il faut préserver un accueil fluide et convivial* ».

Pour faciliter l'ouverture du vendredi, Christophe doit accélérer la formation des référents capables de prendre son relais et celui de Trinkka.

Question soumise au vote

Êtes-vous favorable à l'ouverture de la Coop' le vendredi soir, dès lors que la Coop en aura les moyens, notamment humains ?

« Oui » à l'unanimité.

Keskiseprepare... prochaine réunion

Une petite refonte du site Internet de Coopaparis est en cours. Les textes de présentation seront envoyés avant la prochaine réunion mensuelle pour que chacun puisse les relire et faire part de ses suggestions. Ils seront ensuite soumis au vote – ainsi que l'architecture du site – lors de la prochaine réunion mensuelle, le 3 décembre.



COOPERATIVE ALIMENTAIRE

de la Goutte d'Or · PARIS

Par ailleurs, si vous avez des suggestions à faire sur la signalétique à la boutique, merci de les transmettre à Julie (cf. Kifaikoi à la fin).

Kifaikoi

Infos pratiques : blog de la Coop' à Paris <http://coopaparis.wordpress.com/>

Signalétique boutique : Julie juliblot@gmail.com

Commission Administration : Trinkka lecanf@hotmail.com

Commission Solidarité : Sylvie sylvie_mercier18@hotmail.fr

Commission Approvisionnement : Pascal pascal.limousin@laposte.net

Commission Communication coopérateurs : Barbara vignauxbarbara@gmail.com

Rédaction de la *Koopkidit* : la même que précédemment (encore, mais c'est p'têt' ben la dernière)